

Directive "Oiseaux"

- *Même si elle admet désormais son illégalité, l'A.N.C.G.E. n'ira pas au feu*
- *Pourra-t-elle tenir longtemps cette attitude ?*

Illégalité de la directive

Son principe est désormais admis par l'A.N.C.G.E.

L'A.N.C.G.E. pouvait apparaître comme l'un des derniers bastions où l'éventualité de l'illégalité de la directive ne devait surtout pas être abordée. Et bien, ce bastion est tombé lors des assises du gibier d'eau qui se sont tenues la semaine dernière à l'Assemblée Nationale à Paris. Mais le président Raymond Pouget et son staff ne veulent entendre parler en aucune façon du "dynamitage" de la D... irrespectueuse - "La 709-409" - craignant que le "remède" de son éradication soit pire que le mal et que la nouvelle directive qui viendrait la remplacer soit plus stricte encore que cette sénile 79-409 !

Appréciation différente à l'A.N.C.G.E. par conséquent de celle en vigueur chez les "anti-directive" conduits par l'U.N.A.C.O.M., même si, sur le fond, on peut considérer l'unanimité comme acquise désormais.

C'est donc malgré tout une incontestable victoire pour ceux qui, depuis des années, soutiennent sans renoncer, sans s'être jamais découragés, même si cela a pu apparaître parfois comme un vain entêtement, la thèse de l'illégalité et qui vont ainsi se retrouver plus que jamais encouragés à poursuivre leur action, à pousser jusqu'au bout la procédure engagée.

L'un de nos correspondants participant à ces assises nationales du gibier d'eau nous a même confié qu'il avait lui-même trouvé complètement surréaliste que les juristes se soient "réveillés" (enfin !) après plus d'une génération de silence ou d'atermoiements concernant la directive, en soutenant que son illégalité ne ferait plus aucun doute !...

Donc, à l'avenir, nous allons nous trouver semble-t-il en présence de deux blocs divisés (mais nous espérons non antagonistes) sur l'attitude à adopter, les façons de faire : l'un prônant l'annulation de la directive en raison d'une illégalité avérée, en ce sens que l'illégalité ne peut être en aucune façon entérinée voire maquillée pour être légalisée (!), et ceux qui préfèrent se contenter de cette situation, pour ne pas risquer d'être ensuite confrontés au pire, c'est à dire à une nouvelle directive plus réductrice encore.

Dans tous les cas, un grand pas a été accompli qui pose cependant un certain nombre de questions et qui semble confirmer la thèse de la conspiration du silence que nous avons maintes fois évoquée ici. Là où le bât blesse, c'est qu'en restant dans l'expectative voire l'immobilisme, on cautionne et on condamne une seconde fois tous ceux d'entre nous qui sont passés au "touriquet" des tribunaux ou

qui ont été exposés au pilori et à la honte de condamnations au titre de l'application dans notre pays pendant 27 ans de l'inique directive 79-409.

C'est à eux, condamnés, humiliés, à leurs associations parfois dissoutes que nous pensons aujourd'hui. Nous leur devons une revanche et ce n'est que par l'annulation de la directive qu'ils seront réhabilités.

Et puis, il faut bien se dire aussi que l'examen puis la promulgation d'une nouvelle directive ne se feraient pas de manière aussi feutrée qu'en 1979, avec l'assentiment objectif ou implicite de la structure nationale des chasseurs qui plus est, comme cela avait été alors le cas !

Les chasseurs ont fait, ces dernières années, la preuve qu'ils savaient, qu'ils pouvaient se mobiliser très fortement, en allant jusqu'à chatouiller les politiques dans ce qu'ils ont de plus sensible, leurs mandats électoraux auxquels il s'accrochent énergiquement car ils sont générateurs pour eux de quantité de privilèges.

Le contexte serait bien différent car le gouvernement en place, lors d'un éventuel réexamen de la directive par Bruxelles et Strasbourg, serait contraint d'écouter cette fois la voix des chasseurs français, échaudés durant 27 ans par l'application de la directive "Oiseaux" et qui s'élèveraient (voire de soulèveraient) contre un nouveau texte excessif, et il se devrait ensuite de répercuter cette voix auprès des instances européennes, Commission et Parlement.

Il faut aussi profiter des défaites successives de Lionel Jospin, de quantité de députés de gauche déboulinés par les chasseurs, mais aussi du "non" au référendum de l'an dernier, dans lequel nous avons eu encore une incontestable part, pour qu'une future directive venant remplacer l'ancienne tienne compte à la fois de nos revendications mais aussi des réalités biologiques dont la connaissance a été mise à jour et qu'elle ne pourra éluder.

L'adhésion implicite - même prononcée du bout des lèvres - de l'A.N.C.G.E. à la thèse de l'illégalité, même si l'association ne combatta pas, de toute évidence, afin d'obtenir un jugement, constitue un événement majeur, du fait de l'importance de cette association, de l'écoute dont elle jouit, un séisme dans le monde cynétique.

Mais, en y réfléchissant de manière plus approfondie, on ne voit pas vraiment comment elle pourra tenir bien longtemps une position fondée sur l'inaction et l'attentisme. Cela ne lui ressemblerait d'ailleurs pas, à moins que les durs combats menées au cours des der-

nières décennies n'aient émoussé sa combativité. Nous n'osons y croire !

Le temps semble venu de faire enfin péter tous ensemble le bouchon de la Soufrière chasse et de répandre sur Bruxelles la nuée ardente qui calcinera la directive.

Il n'est plus temps de prévoir états généraux ou assises nationales...

Il convient de réunir un état major de campagne, de stratèges, avant de livrer l'ultime bataille, la "*lutte finale*" qui réunira tous ceux qui veulent vraiment sauver la chasse des migrants, ceci afin d'arrêter au plus tôt des actions communes à mener jusqu'à leur

épilogue, quel qu'il soit.

Si nous ne le faisons pas, nous le regretterons un jour avec la conviction d'être passés "*à côté*".

Et si, en le faisant, nous nous exposons éventuellement à la possibilité de le regretter, si les craintes émises à l'A.N.C.G.E. se vérifiaient, et bien nous pensons que les chasseurs, cette fois, seraient capables d'engager une forte action de lobbying voire une éclatante croisade afin de ne plus s'en laisser conter...

Quand commence à souffler le vent de la victoire, il emporte tout !

René Lacaze